



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2002
Français
Original: anglais

Point 9 d) de l'ordre du jour

**Réunion au niveau ministériel :
tables rondes au niveau ministériel**

Comptes rendus des tables rondes des parties prenantes

Note du Secrétariat

Additif

Table ronde au niveau ministériel A.1, consacrée à la question des « Partenariats pour le financement du développement »

Mardi 19 mars 2002 (matin)

Compte rendu présenté par les Coprésidents

**M. Paa Kwesi Nduom, Ministre de la planification économique
et de la coopération régionale (Ghana)**

**M. Charles Josselin, Ministre de la coopération
et de la francophonie (France)**

**Mme Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédéral
de la coopération et du développement économiques (Allemagne)**

1. Nous sommes partis d'un accord fondamental : la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire revêt la plus haute priorité et le partenariat se trouve à la base même du système de coopération internationale grâce auquel ces objectifs peuvent devenir réalité. Des ministres et des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des hauts représentants des organisations internationales, des personnalités des milieux d'affaires et des représentants d'organisations non gouvernementales ont tenu un débat fructueux axé sur les modalités permettant de tirer le meilleur parti des contributions au financement du développement apportées dans le cadre d'une grande diversité de partenariats, traditionnels et nouveaux, établis aussi bien entre organismes publics qu'entre des organismes publics, des entreprises privées et la société civile.

Partenariats entre organismes publics

2. La grande majorité des intervenants se sont déclarés préoccupés par l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays en développement, compte tenu de la nécessité urgente de réaliser les objectifs convenus par la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été reconnu que, malgré tous leurs efforts, certains pays en développement ne pourraient pas attirer des capitaux privés suffisants ou réunir des ressources nationales suffisantes pour financer leurs besoins en matière de développement. Pour ces pays, l'APD resterait une importante source de capitaux. Tout en se félicitant des initiatives récemment annoncées dans ce domaine, les intervenants ont instamment demandé aux pays donateurs d'accroître à la fois la valeur et la productivité de leur APD, dans l'intérêt tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires.

3. Il a été admis que les ressources de l'APD n'allaient pas toujours aux pays les plus pauvres, mais que leur destination était souvent déterminée par des considérations géopolitiques. On a estimé que les pratiques et les politiques des donateurs devaient changer à cet égard. On a souligné qu'il fallait mieux coordonner l'action des pays donateurs à l'appui des priorités et des programmes des pays bénéficiaires et des partenariats efficaces entre organismes publics. Le pays bénéficiaire devrait établir un cadre de planification à long terme, tel qu'un document de stratégie de réduction de la pauvreté, qui serait le point de départ du dialogue et des concertations entre ce pays et ses donateurs. La transparence et l'obligation de rendre des comptes étaient indispensables à la réussite de ce processus.

4. Les participants ont fait valoir qu'il fallait améliorer la compatibilité et la cohérence des politiques des pays donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'aide publique au développement. Tout en se félicitant des récentes initiatives prises dans ce domaine, telles que l'Accord de partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne et ses États membres (Accord de Cotonou) et la loi *African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les perspectives en Afrique) adoptée par les États-Unis, plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par les pratiques protectionnistes en vigueur dans les pays donateurs, qui amoindrissent les retombées positives que l'APD pourrait avoir dans les pays en développement et réduisent les perspectives d'une accélération de la croissance économique fondée sur le développement des échanges. En outre, on a été estimé que ces pratiques témoignaient d'une certaine réticence envers la libéralisation des échanges – condition souvent imposée aux pays en développement dans leurs négociations avec les organisations financières internationales – et pourraient représenter un sérieux obstacle au nouveau programme de développement en vue des négociations commerciales lancées à Doha en novembre 2001.

5. On a considéré que l'impossibilité des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés constituait un grave obstacle au développement. En même temps, les pays en développement devaient multiplier leurs efforts pour résoudre les problèmes liés à l'offre et améliorer leurs capacités de production.

6. Par ailleurs, on a insisté sur l'importance de l'intégration régionale et sur la possibilité d'étudier tous les moyens offerts par les partenariats entre organismes publics pour résoudre des problèmes communs non seulement dans le domaine économique mais également dans les domaines de la santé et de l'éducation, entre

autres. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils comptaient beaucoup sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour apporter une réponse aux besoins du continent en matière de développement. Il s'agit bien d'une initiative africaine, mais il a été reconnu que les pays africains auraient besoin d'assistance pour la mener à bien. En conséquence, ce nouveau partenariat pouvait être pris pour modèle pour l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération entre les principaux partenaires pour le développement.

7. Plusieurs participants ont soutenu la proposition selon laquelle l'aide publique au développement devrait servir à promouvoir l'investissement direct étranger et faciliter l'intégration des pays en développement dans le commerce international. Ces mesures permettraient de tirer le meilleur parti des synergies potentielles pour générer des ressources supplémentaires pour le développement. Dans ce contexte, la mise en place de capacités a été considérée comme indispensable.

8. Des intervenants ont également fait part de leurs préoccupations du fait que les conditions imposées aux apports de capitaux publics aux pays en développement n'étaient pas appliquées de façon uniforme et demandé instamment une plus grande cohérence. En outre, il a été estimé que ces conditions ne devraient pas dépasser ce qui avait été convenu dans les instances internationales.

9. Le surendettement continue de faire gravement obstacle à la croissance des pays en développement, car il décourage les apports de capitaux privés et ponctionne lourdement les rares ressources locales. Au cours des dernières années, la communauté internationale a été le témoin de plusieurs initiatives importantes visant à alléger le fardeau de la dette extérieure, en particulier pour les pays pauvres lourdement endettés. Les participants ont néanmoins estimé qu'il faudrait poursuivre cette action et montrer plus de souplesse dans l'établissement de la capacité d'endettement soutenable, car les pays étaient continuellement soumis à des chocs extérieurs, tels que la récente récession mondiale et la chute libre des cours des produits de base.

Partenariats public/privé

10. On a souligné que l'efficacité des partenariats public/privé exigeait avant tout un cadre institutionnel porteur, y compris un système judiciaire moderne. La modernisation du système judiciaire a été considérée comme l'une des modifications structurelles des plus importantes, car elle renforce la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité, ce qui peut contribuer à réduire la corruption là où elle pose problème. En conséquence, la mise en place d'un système judiciaire fort devrait être facilitée par l'assistance technique.

11. On a souligné que, pour accroître l'investissement privé, y compris l'investissement direct étranger, il fallait accroître l'investissement des gouvernements ou des partenariats public/privé dans l'infrastructure. On a également proposé d'accroître le rôle joué par les banques régionales de développement, avec le secteur privé, dans le financement du commerce et des projets. Plusieurs exemples de coopération fructueuse entre les secteurs public et privé ont été cités, notamment dans le développement des infrastructures (approvisionnement en eau, télécommunications), l'enseignement, la recherche-développement et l'investissement étranger dans le capital social de petites et moyennes entreprises.

Considérations d'ordre général

12. Plusieurs orateurs ont souligné que les partenariats public/privé ne pouvaient être efficaces que s'ils s'inscrivaient dans un cadre institutionnel plus large, qui contribue à l'exercice du droit au développement dans une société juste, garantissant l'égalité entre les sexes. En insistant sur les dimensions sociales du développement durable et en mobilisant l'opinion publique dans les pays en développement et les pays développés, la société civile apporte une contribution importante à ce processus.

13. Les problèmes de gouvernance économique mondiale ont également été examinés, s'agissant notamment d'une participation accrue des pays en développement. Les participants ont souligné la nécessité d'accroître la coopération et la cohérence entre les différentes organisations économiques internationales. De plus, certains orateurs ont estimé qu'en l'absence d'une instance économique mondiale, il y avait une lacune dans la gouvernance économique mondiale. On a proposé en conséquence que des traités, par exemple ceux qui portent sur des questions environnementales à l'échelle mondiale, servent de modèles pour des partenariats plus structurés. Certains orateurs ont aussi estimé que les partenariats dans la gouvernance économique pouvaient être consolidés par la création d'un conseil de sécurité économique.
